

Heure d'information syndicale

L'heure d'information syndicale (HIS) est de droit, une fois par mois. Elle est convoquée par les syndicats (avec l'accord du chef d'établissement) **sur les heures de cours. Le chef d'établissement n'a pas le droit de la refuser.** Dans le Premier degré, c'est la Réunion d'informations syndicales. Elle est déductible des 108h (hors APC).



C'est le lieu de discussion à l'échelle de l'établissement.

On peut parler des **problèmes internes**, mais aussi se former sur des sujets d'actualité, en vue d'un **mouvement de grève**.

Ces HIS peuvent être complétées par des **assemblées générales (AG)**. Mais les AG, elles, sont organisées hors du temps de travail.

Procédure de dépôt (par les syndicats) 2nd degré



Limite

1 par mois
et
par syndicat



Demande

par mail
à envoyer au chef
fait par un syndiqué



Délai

7 jours
avant

Pour assister à une HIS, il suffit juste de prévenir ses élèves



Congés de formation Mandats syndicaux Comment ça marche ?



Adhérer à un syndicat, c'est se former sur ses droits. Mais la loi n'est pas toujours très claire sur comment faire. **Voici une petite synthèse de comment ça marche !**

Mandats syndicaux

Pour animer la vie militante et organiser la démocratie, la CGT possède plusieurs instances :

- le congrès national
- le CSD (Conseil Syndical Département)
- l'UL et l'UD (Union Locale et Union Départementale)

Ces temps de réunion, bien que formateurs, ne sont pas à confondre avec les formations syndicales.

Par conséquent, ils ne sont pas soumis à la limite des 12 par an. La CGT convoque ses militants à ces réunions via un mandat à donner au chef d'établissement.

Il arrive, ponctuellement, que pour certaines missions syndicales, un.e camarade puisse être convoqué.e par mandat par la CGT.

Les congés de formation

Article 34-7° du titre II du statut général du fonctionnaire

Tout agent de la fonction publique d'État (titulaire, stagiaire ou non-titulaire) en activité a droit à **12 jours ouvrables maximum par an** au titre du droit au congé pour formation syndicale avec maintien du traitement.

Formations Educ'action

Formations **thématiques** par métier (AESH, AED...) sur des questions précises (santé au travail) ou les luttes du moment (retraites).

Ouvertes à tout.e.s, syndiqué.e.s ou non.

Formations UL, UD

Formations générales sur l'**histoire** de la CGT et ses **luttes** (niv. 1 à 3).

Formations **thématiques** (com, VSS...) aussi.

Ouvertes à tout.e.s, syndiqué.e.s ou non.

Procédure pour absences avec mandat syndical



Limite

Pas de limite



Demande

via mandat fourni par la CGT à donner au chef



Délai

48h avant



Limite

12 jours par an



Demande

par courrier à donner au chef pour le rectorat



Délai

30 jours avant



Exemple

de courrier

Pour toute réunion ou formation syndicale, il est nécessaire de **s'inscrire** auprès de la CGT par mail : 93@cgteduccreteil.org